

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU BOIS DE L'AUMÔNE**

Nombre de membres			
Afférents au Comité Syndical	En exercice	Présents	Quorum
85	85	47	43

SEANCE DU
17 JUIN 2024

Date de convocation du Comité Syndical
11 juin 2024

Date d'affichage de la convocation au siège
11 juin 2024

Nombre de délégués ayant pris part au vote : 47
Nombre de suffrages exprimés : 48
Nombre de délégués ayant voté pour : 48
Nombre de délégués ayant voté contre : 0
Nombre de délégués s'étant abstenu : 0
Nombre de délégués ayant donné pouvoir : 1

Le 17 juin 2024 à 18h30, les membres du Comité Syndical dûment convoqués, se sont réunis en séance publique, à la Salle des Fêtes de Chappes, sous la présidence de Monsieur Lionel CHAUVIN.

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance au sein du Comité : Mme Sophie PELLETIER est désignée pour remplir cette fonction, qu'elle a acceptée.

ÉTAIENT PRÉSENTS (délégués titulaires et suppléants) :

Communauté d'Agglomération Riom Limagne et Volcans : ALBERTO Cécile, BAUDRAS Thierry, CHAMPOUX Bruno, CHAUVIN Lionel, CIBERT-GOTON Jean-Claude, DESMARETS Pierre, DOLAT Gilles, GEOGEON Hugues, GIANGRECO-BROC Malory, LAFAYE Patrice, LANGLAIS Gérard, MAUBLANT Alain, MEDYNSKA Jean-Louis, PELLETIER Sophie, RAYMOND Isabelle, RENAULT Laurent, SAHUT Michel, NURY Jacques, SAUSSAC Cyril, STEPHANT Nicolas.

Billom Communauté : DEGOILLE Michel, ESCARPA Ludovic, HAVART Sylvie, MAILLARD Guy, MARIN Nathalie, ROUZAIRE Philippe, STEINERT Michelle.

Communauté de Communes Plaine Limagne : BOURDIER Marie-Pierre, GIBOIN Jérôme, LE GOUGUEC Franck, MARTIN Frédéric, MAS Gilles, POINTON Ludovic.

Communauté de Communes Combrailles Sioule et Morge : COTTIER Bernard, LOBREGAT Stéphane, MOULIN François, POUZADOUX Jean-Paul, RODRIGUES Anne-Sophie, ROUSSELET Joëlle, VALLEIX Philippe, GEORGES Denis.

Communauté de Communes Entre Dore Et Allier : BERGAMI Gilles, FERNANDES DA SILVA Jean-Claude, LUCAS Antoine, ROUVIDANT Jean-Louis, CALET Didier.

Mond'Arverne Communauté : BORDIER Jean-Marc, LAGRU Alain, LAMIRAND Pascal, GUILMAN Marie-Aimée.

Pouvoir(s) :

- M. Stéphane CANUTO donne procuration à M. Stéphane LOBREGAT

Constituant la majorité des membres en exercice. Le quorum étant atteint, le Comité Syndical peut valablement délibérer.

	À l'ouverture de la séance	À compter de la délibération n°19	À compter de la délibération n°23	À compter de la délibération n°27
Nombre de délégués présents	47	48	49	50
Nombre de pouvoirs	1	1	1	1
Nombre de suffrages exprimés	48	49	50	51

Thème : FINANCES ET AFFAIRES JURIDIQUES

Dél. 2024-16 : Adoption du compte de gestion 2023 : Budget Annexe « Tri et Valorisation »

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5211-1, L.5211-2, L.2121-29, L.2121-31, L.2122-21, L.2343-1 ;

VU le compte de gestion 2023 du Trésorier de la collectivité associé au Budget Annexe « Tri et Valorisation » ;

Le Vice-Président en charge des finances et de la tarification informe le Comité Syndical que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2023 a été réalisée par le Trésorier de la collectivité et que le compte de gestion établi par ce dernier au titre du Budget Annexe « Tri et Valorisation » est conforme au compte administratif 2023 présenté par le Syndicat du Bois de l'Aumône pour ce même budget.

Le Vice-Président présente les chiffres du compte de gestion du Budget Annexe « Tri et Valorisation » de l'exercice 2023 qui s'établit comme suit :

33001 - SEA TRI ET VALORISATION -

Exercice 2023

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	10 475 200,00	17 549 040,53	28 024 240,53
Titres de recette émis (b)	3 878 882,30	14 366 848,73	18 245 731,03
Réductions de titres (c)	0,02	228 775,36	228 775,38
Recettes nettes (d = b - c)	3 878 882,28	14 138 073,37	18 016 955,65
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	10 475 200,00	17 549 040,53	28 024 240,53
Mandats émis (f)	4 144 888,53	13 069 621,52	17 214 510,05
Annulations de mandats (g)		731 548,15	731 548,15
Dépenses nettes (h = f - g)	4 144 888,53	12 338 073,37	16 482 961,90
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		1 800 000,00	1 533 993,75
(h - d) Déficit	266 006,25		

Le Président demande à l'assemblée délibérante de se prononcer sur l'approbation du compte de gestion du Budget Annexe « Tri et Valorisation » pour l'exercice 2023.

Le Comité Syndical,
Oui l'exposé du Vice-Président en charge des finances et de la tarification,
Après en avoir débattu et délibéré,

À L'UNANIMITÉ

Article 1 : ADOPTE le compte de gestion du Budget Annexe « Tri et Valorisation » établi par le Trésorier pour l'exercice 2023.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,

Accusé de réception en préfecture
063-256300161-20240617-DEL2024-16-DE
Date de télétransmission : 25/06/2024
Date de réception préfecture : 25/06/2024

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,

Le Président,

Lionel CHAUVIN



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou affichage et de sa transmission en Préfecture devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand.

Accusé de réception en préfecture
063-256300161-20240617-DEL2024-16-DE
Date de télétransmission : 25/06/2024
Date de réception préfecture : 25/06/2024